| Cadre de pratique | - Site connu, structure répertoriée. Navigation autorisée. <br> - Zone d'évolution repérée. <br> - Navigation à la pagaie sur plan d'eau, ou rivière calme. |  |
| :---: | :---: | :---: |
| Conditions matérielles | - Pagaie adaptée à la taille des enfants <br> - Equipement vestimentaire adapté aux conditions météo (tenue de rechange à prévoir). <br> - Chaussures obligatoires <br> - Casque conseillé (lors des jeux de balles sur l'eau) <br> - Brassière de sécurité, conforme à la réglementation en vigueur et adaptée à la taille, obligatoire <br> - Bateaux homologués (insubmersibilité), jupe adaptée conseillée. <br> - Prévoir un repérage facile sur chaque embarcation (numéro, couleur) |  |
| Précautions à prendre en matière de sécurité | Avant l'activité | - La sécurité peut être assurée rapide). Au-delà de 10 embarc <br> - Les élèves doivent avoir réus mai 2000). <br> - Trousse de secours conseillé <br> - Vigilance des conditions mét |
|  | Pendant l'activité | - Un adulte restant sur la rive |
| Organisation pédagogique | - En descente en rivière, un adulte en tête et un adulte en queue (s'attendre régulièrement) |  |
| Encadrement | Taux d'encadrement : 1 enseignant + 1 intervenant agréé (ou un autre enseignant) pour 24. Au-delà de $24: 1$ intervenant agréé pour 12. (voir: http://www.etab.ac-caen.fr/apiedu/eps/docs/adminEps14-reglementation_encadrement_renforce.pdf = réglementation départementale sur les activités à encadrement renforcé, avec le cas particulier des activités nautiques) <br> Intervenants extérieurs: <br> - Rémunérés qualifiés et agréés par le DASEN (voir Procédure Départementale) <br> - Brevet d'Etat ou BP JEPS avec la mention correspondante <br> - Collectivité territoriale (catégorie A ou B) <br> - Stagiaire placé sous l'autorité d'un tuteur ; autorisation donnée pour l'année (voir Procédure Départementale) <br> Bénévoles: Diplôme fédéral + agrément sous condition de participation à un stage de formation. |  |

